GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

SERVICE TECHNIQUE

BP 56 L-3601 Kayl Tél: (+352) 56 66 66-343 Fax: 56 33 23

PROCÉDURE DE RACCORDEMENT A LA CANALISATION DES ÉGOUTS PUBLICS

Tout raccordement projeté à la canalisation des égouts publics doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par la commune de Kayl au préalable. Il en est de même pour l'ouverture d'une tranchée dans le domaine public, nécessaire le cas échéant pour la confection des raccords en question.

La procédure à suivre comprend :

1. L'**autorisation de raccordement** à la canalisation est délivrée par la commune de Kayl ensemble avec l'autorisation de construction d'un immeuble. Dans tous les autres cas, elle est à demander séparément. Le service de l'urbanisme soumet pour accord au service technique, les plans de construction avant de délivrer le permis de bâtir au requérant.

Pièces à l'appui à fournir impérativement : une coupe-type et une vue en plan avec les données suivantes (cf. modèle en annexe) :

- indication des filets d'eau (maisons et collecteur dans la rue),
- indication des dimensions des tranchées projetées, y inclus la largeur de la rue et du trottoir,
- indication des réseaux existants et projetés,
- indication des regards de canalisation en amont et en aval du chantier (CC et FE).

2. Le cas échéant, une **demande d'ouverture de tranchée** est à introduire pour le cas de l'ouverture d'une tranchée dans le domaine public.

3. Avant le début des travaux, une **réunion de chantier** sera organisée sur place avec tous les intervenants (services communaux, maître d'ouvrage, entreprise chargée de l'exécution des travaux de raccordement, etc.), en vue de fixer les détails du déroulement du chantier projeté (p.ex. début et durée du chantier, règlement du trafic, etc.).

4. Un **règlement temporaire** de la circulation routière est à demander par le maître d'ouvrage au préalable. Ce dernier est également responsable de mettre en place la signalisation routière verticale nécessaire, s'il n'a pas été décidé autrement lors de la réunion de chantier citée au point 3. Toute signalisation horizontale éventuelle sera réalisée par la commune.

BP 56 L-3601 Kayl Tél: (+352) 56 66 66-343 Fax: 56 33 23

5. Les **raccordements** sont à effectuer par carottage ou par embranchement latéral (culotte). Ils sont à réaliser moyennant des pièces de branchement particulières (pièces cavalières - « Sattelstück »), respectivement des embranchements latéraux (culottes T ou Y).

6. Un agent du service communal des régies procède à la **réception des travaux de raccordement avant le remblayage de la tranchée**. L'agent est en droit de recourir à une documentation photographique.

L'entreprise exécutante informe la commune au moins deux jours ouvrables avant d'entamer les travaux de tranchées pour l'exécution du raccordement à la canalisation publique et la commune est avertie la veille de l'horaire précis.

Pour la réception des travaux, le raccordement doit être visible.

Faute par l'entreprise de ce faire, le bourgmestre peut ordonner la réouverture (art. 36 du règlement communal sur les égouts publics). Un procès-verbal (cf. modèle en annexe) relatif au(x) raccord(s) à la canalisation est dressé sur place.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

SERVICE TECHNIQUE

BP 56 L-3601 Kayl Tél: (+352) 56 66 66-343 Fax: 56 33 23

PROCÈS-VERBAL
RELATIF AU(X) RACCORDEMENT(S) PRIVÉ(S) A LA CANALISATION DES ÉGOUTS PUBLICS

Réception du respectivement des raccordements privés à la canalisation des égouts publics en date du _____

Nom et prénoms du représentant de la commune :

_____

Nom et prénoms du responsable du chantier :

_____

Adresse du chantier : _____

_____

Canalisation(s) concernée(s) :

☐ Eaux mixtes ☐ Eaux usées ☐ Eaux pluviales

Le ou les raccordements ont été réalisés selon les règles de l'art :

☐ Oui ☐ Non* *(*prière de préciser ci-dessous)*

_____

_____

_____

Signatures :

_____ _____

(le responsable de la commune) *(le responsable du chantier)*

Exemple: COUPE-TYPE ***(Echelle définie 1:25)***

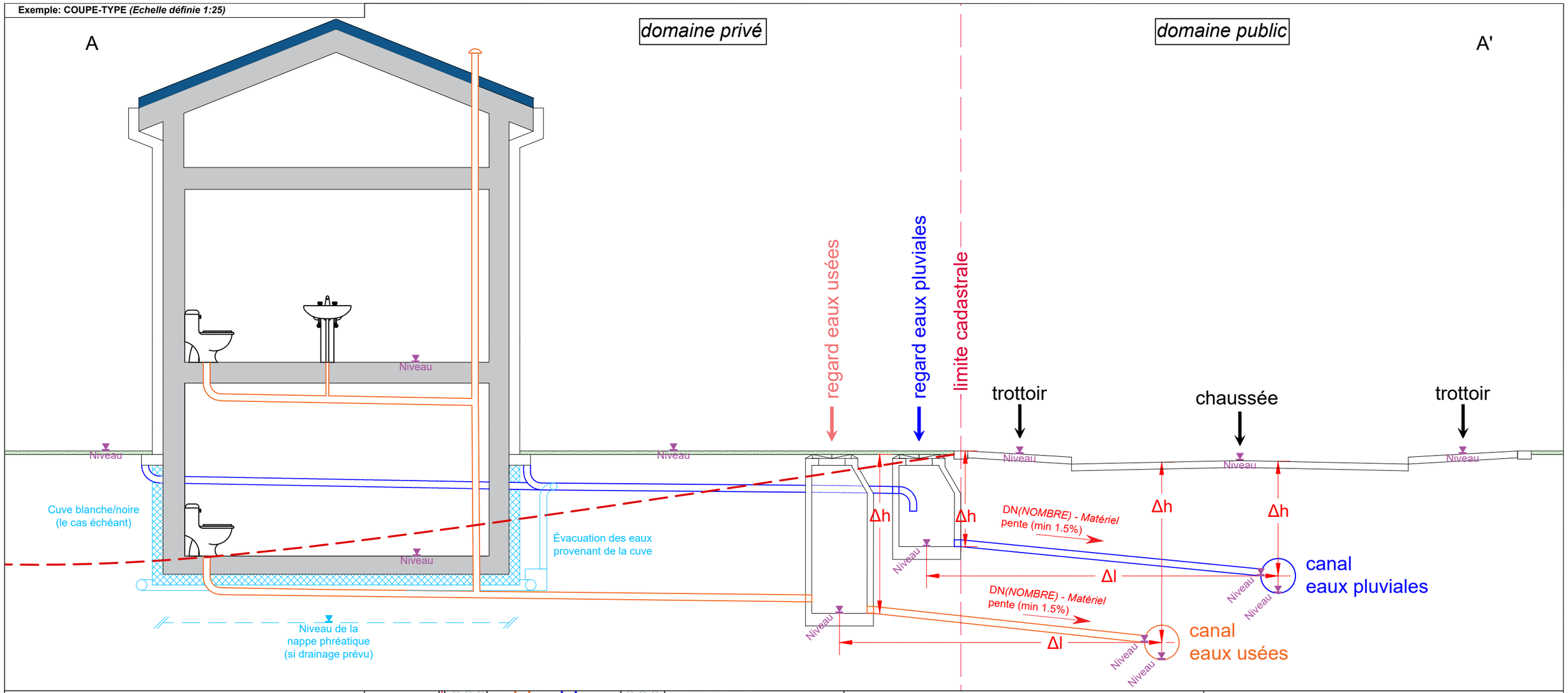

Exemple: VUE EN PLAN ***(Echelle définie 1:50 ou 1:100)***

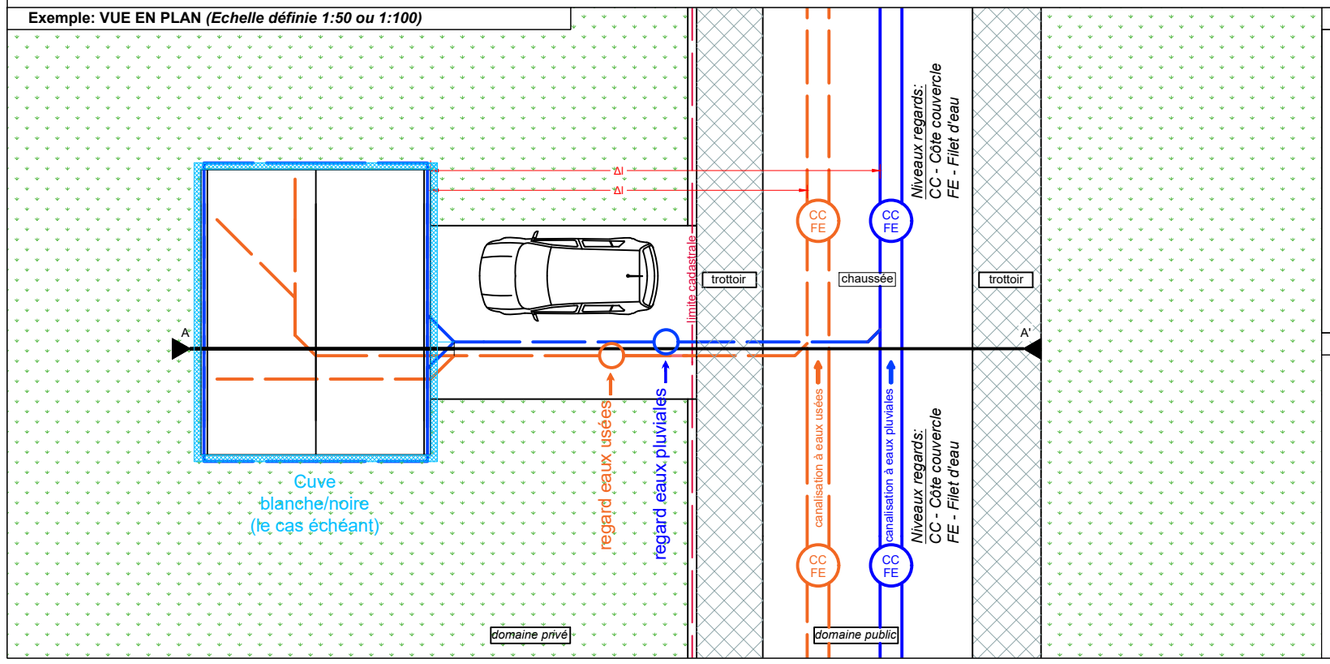

Raccordement par carottage

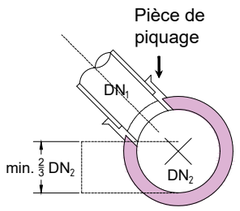

DN1 ≤ 200 mm
DN2 ≥ 300 mm
DN2 ≥ 2 x DN1

Raccordement par embranchement latéral ***(si DN1 < 300mm)***

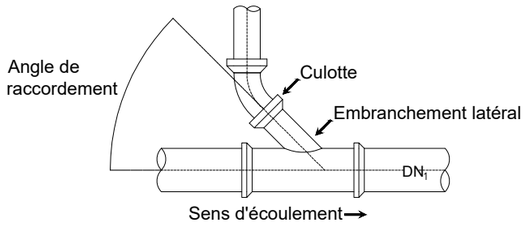

Légende ***(Indications obligatoires figurant sur le plan)***

- **Canal eaux usées**
- **Canal eaux pluviales**
- **Limite cadastrale**
- **Niveaux à indiquer**
- **Δh / Δl** — **Hauteurs et longueurs à indiquer**
- **Terrain naturel**
- **Cuve blanche/noir et évacuation des eaux resp.**

KÄLTEITENG

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL
SERVICE TECHNIQUE
B.P. 56 L-3601 KAYL TEL: 56 66 66 340

PROJET:	ADRESSE Raccordement à la canalisation des égouts publics		
PLAN:	Coupe-type et implantation des raccordements à la canalisation (exemple)		
DESSINE PAR:	NOM PRENOM	**VERIFIE PAR:**	NOM PRENOM
DATE et Signature:			